

Commission ontarienne d'arbitrage et de décision pour la police (COADP)

Recrutement d'arbitres expérimentés aux fins d'inclusion à la liste d'arbitres de la COADP

Honoraires – indemnité journalière de 2 000 \$ (jour de 8 heures, facture détaillée), 250 \$/heure (pour une journée partielle, facture détaillée), plus remboursement des dépenses (facture détaillée), conformément à la politique du gouvernement

**Concours réservé aux résidents de l'Ontario
Peut nécessiter des déplacements périodiques en Ontario**

En mars 2019, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers (LSCSP) dans le cadre de la Loi sur la refonte complète des services policiers de l'Ontario. Le 1^{er} avril 2024, au moment de l'entrée en vigueur de la LSCSP, la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario (CAPO) existante poursuivra ses opérations en tant que Commission ontarienne d'arbitrage et de décision pour la police (COADP, ou la Commission).

Conformément aux exigences de la LSCSP, le solliciteur général a nommé les membres du Comité d'arbitrage qui seront chargés de sélectionner les candidats potentiels à ajouter à la liste des arbitres de la COADP et de tenir un vote sur leur inclusion. La LSCSP et son règlement d'application prescrivent les critères d'admissibilité et de compétence de base que les membres du Comité d'arbitrage doivent prendre en considération lorsqu'ils ajoutent des candidats potentiels à la liste des arbitres.

Critères de sélection

Les qualifications et les compétences des candidats à l'arbitrage seront évaluées par les membres du Comité d'arbitrage de la COADP. Les personnes qui souhaitent être incluses à la liste des arbitres de la COADP en vue de leur nomination en vertu de l'art. 147 doivent satisfaire à la prépondérance des exigences énoncées dans la LSCSP et son règlement d'application, y compris à d'autres critères applicables. Veuillez indiquer et décrire clairement vos qualifications et vos compétences liées aux facteurs essentiels suivants du poste :

- Études, y compris en droit (le cas échéant) et/ou expérience dans le domaine juridique.

Critères de sélection – suite

- Compréhension de la nature des services de police en Ontario et capacité d'interpréter et d'appliquer la LSCSP, les règlements, la Loi sur l'exercice des compétences légales, les politiques et les décisions judiciaires applicables.
- Expérience ou formation à titre d'arbitre de grief dans n'importe quel domaine.
- Compréhension et expérience des audiences d'arbitrage, des procédures et des règles procédurales.
- Connaissance, capacité et expérience de l'interprétation et de l'application de la Loi sur les services policiers (LSP) et de la LSCSP, des règlements, de la Loi sur l'exercice des compétences légales et d'autres lois pertinentes.
- Connaissance des décisions importantes rendues, de la jurisprudence, des jugements des cours divisionnaires/supérieures et de la Cour suprême.
- Expérience en médiation et en résolution de conflits.
- Capacité de tenir des audiences d'arbitrage.
- Capacité d'analyser des questions et des éléments de preuve, de gérer des pièces à conviction, de présenter des arguments et d'appliquer des lois.
- Solides compétences de communication verbale et écrite et excellentes capacités d'écoute.
- Capacité de rédiger des décisions impartiales et opportunes, conformes aux faits, aux éléments de preuve, aux arguments et au droit.
- Connaissance et facilité d'utilisation de la technologie (p. ex., Teams, Zoom).
- Capacité de tenir des séances d'arbitrage à distance en utilisant de la technologie.
- Maîtrise de la gestion des pièces à conviction
- Jugement mature, intégrité, pensée critique, expérience et esprit logique.
- Objectivité et neutralité.
- Capacité d'assurer le commencement rapide des audiences, l'introduction rapide des requêtes et la poursuite des délibérations.
- Décisions d'arbitrage écrites en temps opportun dans les délais prévus par la loi.

Comment présenter une demande

1. Vous devez présenter une demande en ligne. Veuillez soumettre votre curriculum vitae et tout renseignement supplémentaire à OPAAC@ontario.ca
2. Veuillez lire attentivement les exigences ayant trait aux compétences des arbitres pour vous assurer de comprendre la norme exigée par la COADP.
3. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation en raison d'un handicap pour participer au processus de recrutement, veuillez communiquer avec **Jelisa Griffith au 437 238-2912** ou écrire à jelisa.griffith@ontario.ca. Nous communiquerons avec vous dans les 48 heures.

Il s'agit d'un concours continu. Nous exhortons les candidats à présenter leur candidature le plus rapidement possible. Nous vous remercions à l'avance de votre intérêt. Seuls les candidats sélectionnés sur la liste seront contactés.

La Commission ontarienne d'arbitrage et de décision pour la police est un employeur qui respecte les principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Des mesures d'adaptation sont offertes conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario.